SENATE
COMMITTEES DIRECTORATE



SÉNAT
DIRECTION DES COMITÉS

CANADA

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 28 octobre 2026
(54)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, dans la pièce B45 de l'Édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Sharon Burey (*vice-présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Arnold, Boudreau, Burey, Cuzner, Greenwood, Martin, Muggli, Osler, Petitclerc et Senior (10).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Housakos et Loffreda (2).

Participent à la réunion : Eleni Kachulis et Mayra Perez-Leclerc, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 26 novembre 2025, le comité entreprend son étude du projet de loi S-220, Loi désignant le mois de mars comme Mois du patrimoine hellénique.

TÉMOINS :

L'honorable sénateur Tony Loffreda, parrain du projet de loi.

Communauté Hellénique du Grand Montréal :

Basile Angelopoulos, président;

George Tsantrizos, directeur général.

À titre personnel :

Scott Gallimore, professeur agrégé, Université Wilfrid Laurier (*par vidéoconférence*).

L'honorable sénateur Loffreda, Basile Angelopoulos, George Tsantrizos et Scott Gallimore font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 17 h 15, la séance est suspendue.

À 17 h 18, la séance reprend.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-220.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude du préambule.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter le préambule.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

Il est convenu que la vice-présidente fasse rapport au Sénat dès que possible, dans les deux langues officielles, du projet de loi S-220, sans amendement.

À 17 h 23, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Ferda Simpson